



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

8092^e séance

Jeudi 9 novembre 2017, à 16 heures

New York

Provisoire

Président : M. Cardi (Italie)

Membres :

Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
Chine	M. Li Yongsheng
Égypte	M. Aboulatta
États-Unis d'Amérique	M. Simonoff
Éthiopie	M. Alemu
Fédération de Russie	M. Musikhin
France	M ^{me} Gueguen
Japon	M. Bessho
Kazakhstan	M. Umarov
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
Sénégal	M. Seck
Suède	M. Lundkvist
Ukraine	M. Yelchenko
Uruguay	M. Rosselli

Ordre du jour

Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2017/619, S/2017/620 et Add.1 et S/2017/621)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est reprise à 16 h 10.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront qu'au troisième tour de scrutin, plus de cinq candidats ont obtenu la majorité absolue. Le Conseil va donc procéder à un nouveau tour de scrutin pour tous les candidats, comme indiqué au paragraphe 13 du mémorandum du Secrétaire général publié sous la cote S/2017/619.

Je rappelle aux membres qu'un électeur ne peut voter que pour cinq candidats au maximum et que seuls sont éligibles les candidats dont le nom figure sur les bulletins de vote. Tout bulletin de vote sur lequel figureront plus de cinq noms de candidats sera déclaré nul.

Puis-je considérer que le Conseil est maintenant prêt à procéder à l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice?

Il en est ainsi décidé.

Je prie maintenant le préposé à la salle de conférence de bien vouloir distribuer les bulletins de vote.

Les membres doivent mettre une croix en regard des noms des candidats pour lesquels ils souhaitent voter.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Je crois comprendre que tous les membres du Conseil ont maintenant voté et je prie le préposé à la salle de conférence de bien vouloir ramasser les bulletins de vote.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Tous les bulletins de vote ont été recueillis. Je rappelle au Conseil que, conformément à la pratique établie, les bulletins ne seront pas comptés tant qu'on ne sera pas assuré que les bulletins de vote ont été ramassés à l'Assemblée générale. Le Conseil continuera de siéger en attendant de recevoir cette informations.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres que le vote au Conseil de sécurité a été décisif, mais qu'il n'en a pas été de même à l'Assemblée générale. En conséquence, le Conseil attendra que la procédure de vote à l'Assemblée générale soit achevée. Dès que le Président de l'Assemblée générale m'aura communiqué les noms des cinq candidats ayant obtenu la majorité requise, j'annoncerai les résultats complets du vote

au Conseil et à l'Assemblée. Le Conseil continuera de siéger en attendant de recevoir cette information.

* * *

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de bulletins déposés :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins valables :	15
Nombre d'abstentions :	0
Majorité requise :	8
Nombre de voix obtenues :	
M. Ronny Abraham	15
M. Dalveer Bhandari	7
M. Antônio Augusto Cançado Trindade	10
M. Christopher Greenwood	12
M. Nawaf Salam	12
M. Abdulqawi Ahmed Yusuf	10

Les cinq candidats suivants ont obtenu la majorité requise au Conseil de sécurité : M. Ronny Abraham, M. Antônio Augusto Cançado Trindade, M. Christopher Greenwood, M. Nawaf Salam et M. Abdulqawi Ahmed Yusuf. J'ai communiqué par écrit le résultat du vote au Président de l'Assemblée générale.

J'informe les membres du Conseil que je viens de recevoir une lettre du Président de l'Assemblée générale qui se lit comme suit :

« J'ai l'honneur de vous informer qu'à la 44^e séance plénière de l'Assemblée générale, qui s'est tenue aujourd'hui aux fins d'élire cinq membres de la Cour internationale de Justice, les cinq candidats suivants ont obtenu la majorité absolue à l'Assemblée générale : M. Ronny Abraham, M. Dalveer Bhandari, M. Antônio Augusto Cançado Trindade, M. Nawaf Salam et M. Abdulqawi Ahmed Yusuf. »

Le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale s'étant mis d'accord sur le choix de quatre candidats, M. Ronny Abraham, M. Antônio Augusto Cançado Trindade, M. Nawaf Salam et M. Abdulqawi Ahmed Yusuf sont élus membres de la Cour internationale de Justice pour un mandat de neuf ans commençant le 6 février 2018. Je saisis cette occasion pour les féliciter chaleureusement et leur souhaiter plein succès dans l'exercice des hautes fonctions auxquelles ils viennent d'être élus.

Dans le tour de scrutin qui vient d'avoir lieu au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale, quatre

membres de la Cour ont été dûment élus. Conformément à l'Article 11 du Statut de la Cour, le Conseil va donc procéder à une deuxième séance pour pourvoir le siège resté vacant.

En conséquence, je vais lever la présente séance et immédiatement ouvrir la deuxième séance.

La séance est levée à 18 h 5.